



émet de nouvelles obligations à 5 ans en euro



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Emprunt obligataire



5 ans



Remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 5,75% (brut)



Profil dynamique à agressif

UCB, entreprise biopharmaceutique belge, émet de nouvelles obligations en euro, offrant un coupon annuel brut de 5,75% pendant 5 ans, soit un rendement actuariel brut de 5,31% sur base du prix d'émission de 101,875%.

Profil d'entreprise d'UCB

UCB est une entreprise biopharmaceutique mondiale, dont le siège social est établi à Bruxelles. UCB se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits pharmaceutiques innovants pour le traitement des troubles du système nerveux central (SNC) et du système immunitaire.

La stratégie d'UCB est largement dictée par son ambition de devenir une entreprise biopharmaceutique mondiale d'une nouvelle génération, centrée sur le traitement de maladies sévères. UCB entend se différencier par une approche axée sur le patient dans le développement de traitements pour toute une série de troubles du système nerveux central et de l'immunologie, comme l'épilepsie, la maladie de Parkinson, le syndrome des jambes sans repos, la maladie de Crohn et le rhumatisme arthritique. Ces dernières années, UCB a procédé à un recentrage de ses activités afin de pouvoir se focaliser sur ces segments spécifiques, ainsi que sur d'autres projets comme le développement de l'oncologie en collaboration avec ses partenaires de l'industrie pharmaceutique.

Enfin, la stratégie d'investissement davantage centrée sur les produits et les marchés a contribué à simplifier l'organisation d'UCB, jetant ainsi les bases d'une amélioration de sa compétitivité.

Les principaux marchés géographiques d'UCB sont l'Europe (47% des ventes en 2008) et les Etats-Unis (40%), le reste du monde contribuant pour 13% des ventes.

(Source: UCB)



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente applicables aux obligations émises sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 26 octobre à 9 h au 25 novembre 2009 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible, notamment en cas de sursouscription.

Vous pouvez souscrire à ces nouvelles obligations via **PC banking ou Phone banking** (au 02 433 40 32) ainsi qu'aux **guichets de toute agence BNP Paribas Fortis**.

Votre banque est toujours à portée de la main. Pour tout renseignement complémentaire, appelez le **02 433 40 32** ou consultez notre site internet www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Emetteur: UCB sa.

Il n'existe pas de rating de l'Emetteur ni des obligations.

Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant total attendu de l'émission: minimum 150 millions EUR.
- Code ISIN: BE6000431112.
- Titres non subordonnés dématérialisés, soumis au droit belge. Pas de livraison physique possible.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (voir "Risque" ci-dessous, et notamment le risque de liquidité).



Profil d'investisseur

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, ces titres sont destinés à l'investisseur présentant un profil de risque **dynamique à agressif**. Ils peuvent néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil. Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur").

Il est recommandé aux investisseurs de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière. En cas de doute, ils sont invités à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.



Durée

Date d'émission et de paiement: 27 novembre 2009.

Prix d'émission: 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

Echéance: 27 novembre 2014, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement: 100% de la valeur nominale à l'échéance prévue, sauf en cas de défaut de l'Emetteur.

Remboursement anticipé

Chaque investisseur dispose de l'option de demander le remboursement anticipé des titres dans certains cas de changement de contrôle sur l'Emetteur (excepté par certaines entités autorisées) et, le cas échéant, d'une réduction du rating de l'Emetteur (si l'Emetteur devait obtenir un rating dans le futur). Dans ce cas, si au moins 85% des titres sont remboursés, l'Emetteur dispose de l'option de rembourser le solde des titres. Cette possibilité dépend d'une décision de l'Assemblée générale des Actionnaires de l'Emetteur, tel que décrit dans le prospectus. Les conditions et modalités pratiques sur les possibilités d'un remboursement anticipé sont décrites dans le prospectus.



Rendement

- L'investisseur recevra chaque année un coupon de 5,75% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 27 novembre de chaque année et pour la première fois le 27 novembre 2010.
- Le rendement actuariel brut sur base du prix d'émission s'élève donc à 5,31%.



Risque

En cas de défaut de l'Emetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces titres pourront y être négociés.

L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Celui-ci pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est recommandé à tout investisseur de se référer au Prospectus (voir ci-après) et plus particulièrement à la section "Facteurs de risques" ainsi qu'à notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Mifid" dans Infos complémentaires).



Frais

Service financier: gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique, agissant comme agent payeur et domiciliataire.

Frais de droits de garde des obligations sur compte-titres: à charge des souscripteurs.

Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis: au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site www.fortisbanking.be/epargneretplacer (rubrique "Frais et taxes" dans Infos complémentaires)).



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique: les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Si les obligations devaient être remboursées anticipativement à un montant supérieur au prix d'émission moins la commission de 1,875%, le montant dépassant le prix d'émission moins la commission de 1,875% sera considéré comme des intérêts soumis au précompte mobilier. En cas de cession des obligations entre deux échéances d'intérêt, le PM sera retenu sur l'intérêt couru. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Cette description concerne uniquement les investisseurs personnes physiques soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique et agissant en dehors du cadre professionnel. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invités à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opération de bourse (TOB): pas de TOB sur le marché primaire. TOB de 0,07% due séparément sur la vente et sur l'achat sur le marché secondaire en Belgique via un intermédiaire professionnel (maximum 500 EUR par opération et par partie).



Documentation

Prospectus: le prospectus d'émission et de cotation rédigé en anglais, daté du 23 octobre 2009 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg le 23 octobre 2009, ainsi que ses résumés en français et en néerlandais sont disponibles aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au 02 433 40 32 ou sur le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquez ensuite sur "émissions en cours").

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque sa. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.